

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

DE LA SOUVERAINETÉ TEMPORELLE DES PAPES, sa nécessité, son origine.—ROME : La fête de St-Joachim ; la congrégation *Prima-Primaria* ; la communion aux malades. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE ET PROVINCIALE : Nominations ecclésiastiques, diocèse de Montréal ; les exercices du *Triduum* ; départ de MM. les abbés Va-



SOMMAIRE

cher, Bourassa, La-belle et Driscoll ; réunion au Cabinet de lecture paroissial pour l'Orphelinat agricole de N.-D. de Montfort.—SUPPRESSION DES PRIÈRES PUBLIQUES EN FRANCE.—LE SAINT-SIÈGE ET L'ALLEMAGNE.—C'EST LEUR MÉTIER.—LA FÊTE DE MARIE, par un libre-penseur.—LA MAMAN DE HUIT ANS.—Décès.

LE NUMÉRO
2 cents

PRIX DE L'ABONNEMENT
Une piastre par an payable d'avance,

LE NUMÉRO
2 cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprim. n.º : † EDOUARD, CHS, Evêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
MM. EUSÈBE SÉNÉCAL & FILS, et pour la rédaction à M. P. DUPUY.

Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent
MONTREAL.

DE LA SOUVERAINETÉ TEMPORELLE DU SOUVERAIN PONTIFE.

I

IMPOSSIBILITÉ QUE LE PAPE SOIT LE SUJET D'UN SOUVERAIN.

Dans la personne du Pape se résumant l'autorité doctrinale et juridictionnelle de l'Eglise. Il est le maître suprême, la tête et le premier moteur de toute la hiérarchie. En lui remettant le pouvoir d'enseigner infailliblement toute l'Eglise et de la gouverner en son nom, le Christ a donné au Pape un suprême pouvoir. C'est lui qui décide définitivement dans la chrétienté ; c'est lui qui préside les conciles généraux, en ratifie ou en annule les jugements ; c'est lui qui transmet aux pasteurs et aux fidèles, de tous les points du monde, la vraie tradition de l'Eglise, le vrai sens des Ecritures ; c'est lui, lui seul, qui crée de nouveaux sièges épiscopaux, diminue ou augmente les territoires des diocèses et des provinces ecclésiastiques, confirme, dépose, rétablit les évêques, les primats, les patriarches, les défendant contre les oppresseurs, s'ils sont innocents, les condamnant malgré l'appui des puissants, s'ils sont coupables.

Le Pape envoie des apôtres dans le monde entier, il soutient partout la pureté de la doctrine évangélique, il protège le faible contre le fort et résiste à tout pouvoir qui s'élève contre la sagesse et la vertu de Dieu. Et tout cela il le fait parce qu'il est sur la terre le Vicaire du Christ et qu'il est chargé de continuer la mission du Fils de Dieu parmi les hommes.

Cette sublime mission de la Papauté étant mise en lumière, on comprend facilement que la Papauté doit être pleinement autonome et indépendante. Le Pape pourrait-il exercer ses fonctions de Père, de Pasteur, d'Oracle, de Juge, de Défenseur de tous s'il était le sujet de quelqu'un ? Or s'il ne peut être sujet, il doit être souverain, car, dans la vie sociale, il n'y a que deux termes : sujet ou souverain.

Ne voit-on pas, en outre, quelle jalousie et quelle défiance exciterait, parmi toutes les nations, celle qui aurait autorité sur le Père commun des fidèles ? Écoutons à ce sujet les paroles de Napoléon Ier, rapportées par M. Thiers dans *l'Histoire du Consulat et de l'Empire* : " Le Pape est hors de Paris, et cela est bien ; il n'est ni à Madrid, ni à Vienne et c'est pourquoi nous supportons son autorité spirituelle. A Vienne, à Madrid on est fondé à en dire autant. " Croit-on que si le Pape était à Paris, les Viennois et les Espagnols consentiraient à écouter ses décisions ? C'est donc un grand bonheur qu'il soit dans la vieille Rome, tenant la balance égale entre les souverains catholiques, inclinant toujours un peu vers le plus fort et se relevant bien vite si le plus fort devient oppresseur. Ce sont les siècles qui ont fait cela et ils ont bien fait. Pour

“ le gouvernement des âmes, c'est la meilleure, c'est la plus bien-faisante des institutions, et je ne dis pas cela en dévot, mais en homme raisonnable. ”

Dans les fonctions mêmes des Papes se trouve la démonstration de l'absolue nécessité de leur puissance temporelle.

Le Pape, *promulgateur et interprète souverain de la loi universelle*, fondement de toutes les autres lois, ne peut vivre à côté d'un pouvoir législatif autre que le sien qui, à un moment donné, pourrait gêner son action ou celle de ses subordonnés.

Père Spirituel des individus et des peuples, directeur des consciences des sujets et des princes, devant, comme tel, exhorter, reprendre, affermir et éloigner du mal tous les fidèles, le Pape doit être étranger aux intérêts particuliers des états ; il ne peut donc résider dans un état ni dans une cité où domine un autre souverain.

Etabli par Dieu juge des peuples et des rois, possédant un pouvoir suprême et divin, le Pape ne peut être socialement inférieur à aucun pouvoir terrestre. Il doit être, comme prince temporel au moins, l'égal des autres souverains pour pouvoir exercer librement son pouvoir divin.

Le Pape, *premier moteur de l'Eglise*, a besoin de subordonnés ; ces subordonnés doivent être indépendants d'un autre souverain, qui pourrait les empêcher de remplir les missions à eux confiées par le Souverain Pontife. Il faut donc que là où réside le Pape, il exerce la souveraineté.

II

ORIGINE DU POUVOIR TEMPOREL DES PAPES.

Le premier germe de ce pouvoir est l'origine divine même du royaume de Jésus-Christ, ou de l'Eglise qui, nécessitant l'indépendance absolue de son chef suprême, exige par cela même sa puissance temporelle. On peut donc dire que le pouvoir temporel des papes, s'il n'est pas une institution divine, est, tout au moins, la conséquence d'une institution divine.

On ne peut indiquer d'une manière certaine quand commença le pouvoir temporel ni comment il commença. Une erreur, très accréditée, donne pour commencement à ce pouvoir les donations faites aux papes par Pépin et Charlemagne, confirmées et étendues par Louis-le-Débonnaire. Il n'en est rien ; Pépin ne fit que contraindre Astolfe, roi des Lombards, à respecter les traités faits avec le Saint-Siège, en l'obligeant de rendre au Pape les villes usurpées ; de plus il en accrut le nombre par des largesses. Charlemagne, de son côté, agrandit le domaine déjà existant des Papes et sa générosité fut dépassée par celle de son fils Louis, qui, dans l'acte de donation mentionne son père et son aïeul comme ayant restitué au Saint-Siège les villes qu'il avait déjà possédées. Ce qui

est certain, c'est que, plus d'un siècle avant Pépin, les Papes possédaient en toute souveraineté le duché de Rome.

Déjà, aux temps de saint Gélàs et saint Symmaque, on trouve beaucoup d'actes d'autorité civile exercés dans Rome par les Papes. On ne peut désigner une date certaine à la genèse de cette souveraineté, mais ce qui est incontestable c'est que dès que l'autorité des Papes fut libre et reconnue, nul prince ne put plus fixer sa résidence à Rome. Dès lors, les Papes commencèrent à devenir puissants dans Rome, à y exercer la souveraineté, et cette souveraineté s'accroissant et s'étendant devint un principat civil parfait. Le pouvoir temporel se forma insensiblement, et arriva à être un jour une véritable souveraineté politique de simple propriété qu'il était au début.

L'origine sacrée de ce pouvoir explique la constante durée de la souveraineté temporelle des Papes, à travers cette longue suite de siècles et au milieu de si redoutables ennemis.

Tandis que tous les royaumes d'origine humaine ont disparu les uns après les autres; tandis que tous les trônes ont été renversés ou par les ennemis extérieurs ou par l'émeute, seul le trône pontifical est resté debout, subissant des fortunes diverses. La constante durée de cette souveraineté est la meilleure preuve qu'elle est appuyée sur des principes supérieurs aux appuis communs; qu'elle est intimement liée à un principe impérissable, qu'elle est la conséquence d'une institution divine.

III

DÉCLARATION DES PAPES ET DE L'ÉPISCOPAT SUR CETTE QUESTION.

Les pontifes romains et l'épiscopat catholique ont déclaré plusieurs fois et solennellement que la souveraineté temporelle des Papes est absolument nécessaire au libre exercice de leur ministère apostolique. Donc pour tout vrai catholique, les raisons que nous avons données n'étaient pas nécessaires, les déclarations solennelles de ceux chargés de régir l'Église suffisaient. Rappelons rapidement quelques-unes de ces déclarations.

Ce sont d'abord les lettres apostoliques de Pie IX par lesquelles il excommunie les envahisseurs de ses États. Dans ces lettres, après avoir rappelé que l'Église catholique a obtenu, en vertu de sa divine institution, la faveur d'une société parfaite et qu'elle doit jouir d'une liberté qui la rende indépendante de tout pouvoir civil, Pie IX ajoute: "C'est donc par un décret singulier de la divine providence que, lors de la chute de l'empire romain et de sa division en plusieurs royaumes, le Pontife romain que le Christ a constitué le chef et le centre de toute son Église a acquis le principat civil. Certainement, c'est par un dessein très sage de Dieu lui-même, qu'au milieu d'une si grande variété et multitude de princes temporels, le Souverain-Pontife a joui de cette liberté

politique, qui est si nécessaire pour que son pouvoir spirituel, son autorité et sa juridiction puissent s'exercer sans obstacle dans tout l'univers."

Nous trouvons ensuite l'adresse que trois cents évêques, réunis au Vatican en 1862, adressèrent au Pape. Ils s'exprimaient ainsi : " Nous reconnaissons que la souveraineté temporelle du Saint-Siège est une nécessité, et qu'elle a été établie manifestement par la Providence divine. Nous n'hésitons pas à déclarer que, dans l'état présent des choses humaines, cette souveraineté temporelle est absolument requise pour le bon et libre gouvernement de l'Eglise et des âmes. Il fallait assurément que le pontife romain chef de toute l'Eglise, ne fût ni le sujet ni même l'hôte d'aucun prince, mais que, maître dans son royaume, il ne reconnût de droit que le sien et pût, dans une noble, paisible et douce liberté protéger la foi catholique, défendre, régir et gouverner toute la république chrétienne."

A cette adresse adhèrent ensuite tous les évêques du monde catholique, faisant ainsi l'accord unanime de l'Eglise sur cette question. C'est une véritable définition doctrinale et ecclésiastique. Tout vrai catholique qui ne l'admettrait pas serait en contradiction avec l'enseignement authentique de l'Eglise, accuserait l'Eglise d'erreur dans sa définition d'un point de morale chrétienne—point sur lequel l'Eglise de Jésus Christ est infaillible, le Souverain Pontife est infaillible—et admettrait que l'Eglise s'est trompée en jugeant de ce qui est bien ou mal, de ce qui est licite ou illicite relativement à la conduite des peuples.

IV

OBJECTION FAITE PAR LES ENNEMIS DE L'ÉGLISE.

Nous avons placé à la fin de cette étude, et pour qu'elle fût plus en évidence, l'objection que font à la souveraineté temporelle des Papes les ennemis de l'Eglise. S'appuyant sur cette parole du Sauveur : *Mon royaume n'est pas de ce monde*, ils en concluent que les Papes n'ont pas besoin de la souveraineté temporelle pour exercer leur ministère. Cette conclusion est complètement fautive et les paroles sur lesquelles ils s'appuient prouvent, au contraire, la nécessité pour le Vicaire du Christ d'avoir un royaume en ce monde.

Le royaume de Jésus-Christ, celui qu'il est venu fonder sur la terre, c'est l'Eglise. Ce royaume, tout en existant en ce monde, tire son origine non de ce monde mais du ciel, du ciel qui lui a donné la foi pour enseigner, la charité pour l'animer, le pouvoir qui le régit. Or pour se maintenir sous cette forme, pour remplir la sublime mission pour laquelle ce royaume a été fondé, il faut, comme nous l'avons démontré par tout ce qui précède, que son chef soit libre, ne soit sous la dépendance d'aucune juridiction

terrestre ; en un mot qu'il exerce la souveraineté temporelle là où il réside. M. de Montalembert, dans une lettre à lord Palmerston, affirmait cette vérité évidente :

“ Le Pape, disait-il, personnifie l'unité de l'Eglise catholique ; il ne peut la personnifier sinon en restant indépendant ; il ne peut être indépendant qu'en demeurant souverain, et cette souveraineté ne peut être qu'ecclésiastique comme son chef.”

ROME.

Le 17 août a été célébrée à Rome la fête de Saint-Joachim, patron du Souverain Pontife. C'est avec un redoublement de piété que les fidèles sont allés prier surtout à Saint-Pierre, pour celui à qui Dieu a confié le gouvernement de son Eglise, en ces jours tristes et mauvais.

Le Sacré-Collège, les prélats et les personnes de la cour pontificale ont offert leurs hommages à Léon XIII. Après la réception officielle, le Pape, accompagné des cardinaux, s'est retiré dans sa bibliothèque privée.

A l'occasion de sa fête le Souverain-Pontife a fait don aux pauvres de cent lits.

— Il y aura trois siècles, le 5 décembre, que les Pères de la Compagnie de Jésus fondaient, au Collège romain, la célèbre Congrégation de la très sainte Vierge, appelée *Prima-Primaria*. Le Pape Grégoire XIII enrichissait d'indulgences cette pieuse institution, qui bientôt se répandit dans tout l'univers. Il n'y a presque aucun collège catholique, aucun séminaire, aucun pensionnat de couvent, dans lequel ne fleurisse quelque congrégation affiliée à celle du Collège romain.

Par des lettres apostoliques, en date du 27^e mai, le Souverain-Pontife accorde à tous les congréganistes une indulgence plénière à l'occasion de cet anniversaire.

“ La fête du troisième centenaire, dit le Rescrit pontifical, sera célébrée le 5 décembre de la présente année ou à un autre jour fixé par le directeur de chaque congrégation, jour qui cependant ne pourra pas être renvoyé au-delà de l'année 1885. La fête sera précédée d'une neuvaine, à laquelle devront assister au moins cinq fois ceux qui veulent gagner l'indulgence. ”

— On lit dans la *Voce della Verità* :

“ Avant-hier les curés de Rome ont solennellement porté, comme d'habitude, la communion aux malades. A peine le curé de Saint-Pierre du Vatican était-il rentré dans l'église que se présente le respectable inspecteur du Borgo, le commandeur Manfrè.

niqui, tenant en main une dépêche du préfet, le déclare en convention.

Le curé fait remarquer qu'on n'a fait que ce qui se fait toujours ; que les clochettes sont restées dans l'église ; que le cortège n'a pu froisser personne... Mais l'inspecteur n'est qu'un subalterne ; il a été forcé d'obéir.

Ce fait fera comprendre à tous que le Pape n'est pas seul prisonnier, mais aussi celui dont il est le Vicaire.

CHRONIQUE DIOCÉSAIN ET PROVINCIALE.

Par décision de Sa Grandeur Mgr de Montréal, en date du 4 septembre 1884, ont été nommés :

Le Rév. Père Jean Catulle, de la Congrégation du T. S. Rédempteur, curé de Sainte Anne à Montréal ;

Le Rév. Père Guillaume Godts, de la Congrégation du T. S. Rédempteur, curé de Sainte-Anne à Montréal.

5 sept. : M. J. D' Archambault, nommé curé de Saint-André d'Argenteuil.

6 sept. : M. J. de Repentigny, nommé curé de Saint-Patrice d'Hinchinbrooke.

8 sept. : M. J. Bonin, nommé curé de Saint Augustin ;

M. P. Saint-Pierre, nommé curé de Sainte-Emmélie de l'Energie.

Les exercices du *Triduum*, en l'honneur de la T. S. Vierge, se sont accomplis dans toutes les églises de Montréal au milieu d'un grand concours de fidèles.

Notre pieuse population a profité avec bonheur de cette faveur accordée par le Saint-Père. Elle a montré, une fois de plus, combien la dévotion à Marie lui était chère et elle a voulu, par son assiduité et sa piété, lui apporter des consolations pour les outrages que les impies ne cessent de lui prodiguer.

Ces pieux exercices produiront les meilleurs fruits de salut pour tous et nous espérons surtout que, par sa toute puissante intercession, la Vierge Immaculée, touchée de ces ardentes prières, fera retrouver à notre province le calme et la concorde dont elle a bien besoin.

M. l'abbé Vacher, S.S., vient de partir pour la France pour cause de santé.

M. l'abbé Gustave Bourassa, MM. René Labelle et Driscoll sont partis de Québec pour l'Europe samedi dernier ; le premier va à Rome compléter ses études de théologie et les deux autres à la solitude d'Issy.

Nous avons annoncé, il y a quelques semaines, le départ de la T. R. M. Deschamps et de la R. S. Stubinger, de l'Hôpital général, pour visiter leur mission de Toledo (E.U.).

Ces révérendes sœurs viennent de rentrer à Montréal.

Mercredi dernier a eu lieu au cabinet de lecture paroissial la réunion des bienfaiteurs de l'Orphelinat agricole de N.-D. de Montfort, sous la présidence de M. le curé Sentenne.

Sur l'estrade avaient pris place MM. les abbés Giband, Tremolet, R. P. Fleurance, M. de Montigny, et M. le registrateur Auger, zélateur général.

Au début de la séance, M. le zélateur général a donné lecture de son rapport. Il a fait connaître le nom des chefs de dizaine, puis il a constaté que la vente des livrets avait produit jusqu'à ce jour la somme de 82 piastres.

Après la lecture de ce rapport la parole a été donnée au R. P. Fleurance, directeur de l'Orphelinat.

Le Rév. Père ne fera pas un discours ; il n'est plus qu'un simple planteur de choux, et c'est la seule chose qu'il sache bien faire. Il doit rendre compte de son administration à cet auditoire de bienfaiteurs et de bienfaitrices, qui, pour assister à cette séance, a mis de côté les attractions de l'Exposition et a bravé une excessive chaleur.

Votre foi et votre patriotisme, dit le R. P. Fleurance, ont compris la nécessité d'un Orphelinat catholique, aux portes d'une ville aussi chrétienne que Montréal. Votre patriotisme souffrait de voir tant d'enfants du pays se décider à émigrer pour chercher leur gagne pain. Un prêtre aimé et respecté de tous, souffrait de cet état de choses, il voyait avec douleur de nombreux orphelins se perdre, faute de direction ; il savait les bons résultats donnés en France par les Orphelinats catholiques ; il mit courageusement la main à l'œuvre et, aidé de vos bienfaits, il entreprit l'œuvre des Orphelinats agricoles. L'Orphelinat agricole de N.-D. de Montfort est né de vos efforts, il vit, il prospère.

Il faut vous faire connaître les moyens que nous employons pour rendre l'enfant chrétien et travailleur. On lui apprend d'abord sa religion, le catéchisme, l'histoire sainte et peu à peu la pratique des sacrements ; puis on lui donne l'instruction primaire. Quand l'enfant arrive à l'Orphelinat, on s'applique à lui faire aimer la maison, les Pères et les Frères qui le dirigeront, ses condisciples ; afin que l'enfant aime cette nouvelle famille, comme sa famille ; car l'esprit de famille amène l'esprit de discipline. Les 12 orphelins qui sont déjà à Montfort se sont vite pénétrés de cet esprit, aussi mènent-ils sans difficulté, même avec plaisir, la vie de l'Orphelinat qui n'est autre que la vie de la communauté.

Dans un orphelinat agricole il faut beaucoup travailler ; pour faire aimer le travail aux enfants, nous lui donnons l'exemple, l'exemple de leurs maîtres travaillant avec eux de 7 hrs. du matin

à midi, de 1½ heure à 6 hrs. du soir. Aussi, chez nous le maître devient vite pour l'enfant, un père ou un frère.

Après nous être servis de l'exemple, nous employons aussi les récompenses. Tous les mois nous donnons à l'enfant des notes pour la conduite et le travail et tous les trimestres des récompenses : habits, livres, instruments de travail. Après 16 ans, ces récompenses changent de nature, ce sont alors des bons représentant une somme d'argent. Ces bons restent à la caisse d'Épargne de la commune, portent intérêt et sont remis à l'orphelin à sa sortie. Ils pourront ainsi avoir à cette époque 100, 150, 200 piastres. Y a-t-il beaucoup d'enfants de colons qui, à 20 ans, possèdent une pareille somme ?

Que vous dire des résultats obtenus depuis un an ? Ceux qui ont visité l'Orphelinat prétendent qu'ils sont très grands. Nous avons ajouté 36 arpents à ceux déjà en culture, nous avons construit une étable, une porcherie, un grand bâtiment. Et il faudra construire encore, car voilà des sœurs qui arrivent et d'autres orphelins qui sollicitent leur admission.

Nous ne devons pas seulement loger ces enfants, il faut aussi les nourrir et les vêtir. On comprendra quelles ressources sont nécessaires pour suffire à cet entretien quand on saura qu'en France, dans les orphelinats agricoles, on n'admet qu'un enfant par 8 arpents cultivables,—nous avons, nous, 12 enfants pour 50 arpents,—et que chaque enfant paye en moyenne 50 piastres pour sa pension. A N.-D. de Montfort, les orphelins des paroisses de Notre-Dame et de Saint-Jacques ne payent pas de pension.

En terminant cet intéressant exposé, le R. P. Fleurance se demande si les Pères de Montfort rempliront l'attente des bienfaiteurs. Il l'espère, et il peut, du moins, assurer que tous feront leurs efforts et déploieront le plus grand zèle et les soins les plus assidus pour mener à bien cette œuvre religieuse et patriotique.

M. de Montigny, invité ensuite à parler, rend compte de ses impressions dans son voyage au Nord ; il en est revenu aussi enthousiaste que le curé Labelle et il parle à tout le monde des avantages de la colonisation.

MM. les abbés Giband et Tremolet ont passé huit jours à N.-D. de Montfort ; c'est donc en témoins qu'ils peuvent parler de l'Orphelinat. Ils sont convaincus de l'avenir de cette œuvre et ils n'en veulent pour preuve que ce qui a déjà été fait et ce qui existe : un beau moulin à bois et à farine ; des écuries, une porcherie. On y trouve tous les animaux de la création ; s'il y a de grosses pierres, elles sont mobiles, et au-dessous la terre est excellente. L'œuvre est établie, elle fonctionne ; les enfants sont heureux et travailleurs ; ils sont en des mains intelligentes et dévouées ; il n'en faut pas davantage pour garantir le succès de l'Orphelinat ; surtout si les bienfaiteurs lui continuent leur concours empressé.

En terminant la séance, M. le curé de Notre-Dame remercie vivement les personnes qui ont répondu à l'appel qu'on leur avait

fait. Il regrette que le nombre en soit si petit et que tant de ses paroissiens soient restés sourds aux appels plusieurs fois répétés ; il regrette surtout de voir qu'on comprenne si peu cette œuvre de la colonisation, si patriotique et si religieuse. Elle nous sauvera de bien des misères, elle nous rendra nos compatriotes qui allaient se perdre dans l'émigration ; elle sera un immense bienfait pour les pères de famille qui trouveront dans les terres du Nord un travail assurant l'avenir de leurs enfants.

Les paroisses de Saint-Jacques et de Notre-Dame ont, dans l'œuvre générale de la colonisation, la mission spéciale de prendre soin de l'Orphelinat agricole, aussi M. le curé fait-il un appel pressant pour demander à ses paroissiens leur argent, leur temps au profit de cette œuvre ; il compte sur leur générosité, il compte sur leurs démarches incessantes pour grossir le nombre des bien-faiteurs.

LES ABONNEMENTS.

Nous adressons présentement les comptes de nos abonnés retardataires, avec l'espoir qu'ils accueilleront favorablement notre demande.

Les amis de la *Semaine Religieuse*, en retard dans leur abonnement, comprendront sans peine qu'avec la modique somme de *une piastre*, il ne nous est pas possible, de faire des frais de collection après avoir publié 24 pages chaque semaine pendant 12 mois, et avoir payé 25 cents d'affranchissement.

Les abonnements sont exigibles d'avance !!

SUPPRESSION DES PRIÈRES PUBLIQUES EN FRANCE.

Les sénateurs et les députés français réunis en congrès à Versailles pour réviser la constitution, ont terminé leur œuvre il y a quelques jours.

Nous ne parlerons pas du triste spectacle que cette assemblée souveraine a donné : cris, injures empruntées au plus vulgaire langage ; insultes, menaces et querelles incessantes, nous nous contenterons d'insister sur le vote athée qu'elle a émis.

A une très grande majorité, elle a décidé que des prières publiques ne seraient plus adressées à Dieu au commencement de chaque session. Ce vote inspire à la *Semaine religieuse* de Paris les réflexions suivantes :

“ C'est dans l'intention d'obtenir cette lumière de l'Esprit-Saint, nécessaire à ceux qui font des lois que l'Assemblée nationale avait inscrit dans la constitution des prières publiques au commencement de chaque session parlementaire. La France suivait en cela l'exemple des peuples les plus sérieux et les plus prospères, des monarchies comme des républiques, de l'Allemagne et de l'Angleterre, comme de la Suisse ou des Etats-Unis. Mais non ! Il ne faut plus que Dieu figure dans la Constitution. Il faut l'oubli de Dieu.

¶ “ Il y a des personnes qui se réjouissent de cela et disent : “ Il vaut mieux qu’il n’y ait pas de situation fausse. Pourquoi prier pour ceux qui font des lois contre l’Eglise, et qui oppressent la conscience catholique ? ” Est-ce ainsi qu’il faut raisonner ? Non certes. Quand nous prions, ce n’est pas pour que Dieu bénisse les projets impies dirigés contre son Eglise, ce n’est pas pour qu’il donne à ses ennemis le pouvoir de l’opprimer. C’est, au contraire, pour qu’il éclaire nos législateurs, pour qu’il leur fasse comprendre quel mal terrible ils font à la France en arrachant la foi de l’âme de ses enfants, en empêchant le recrutement de ses ministres, et inventant contre l’Eglise mille petites mesquineries. Qui nous dit que les prières des chrétiens n’ont pas obtenu l’ajournement de tel projet, ou l’atténuation de telle mesure. Cela est le secret de Dieu ; mais ce que la loi nous enseigne, c’est l’utilité de nos prières. Il faudra donc que les vrais chrétiens continuent à faire en leur particulier les prières que la Constitution n’ordonne plus. Ils continueront à demander à Dieu qu’il abrège la durée des épreuves de son Eglise, et qu’il donne aux législateurs de notre pays ce sens droit, cet esprit d’équité, qui seul peut produire des lois utiles à la patrie. ”

LE SAINT-SIÈGE ET L’ALLEMAGNE.

Le MESSAGER DE L’EMPIRE, journal prussien, a publié un important article sur les légitimes demandes du Saint-Siège. Nous le reproduisons :

“ Les hommes honnêtes et intelligents de tous les partis s’étonnent de voir que le Culturkampf n’est pas encore totalement aboli en Allemagne. Cependant, cette entreprise a été l’occasion de grands dommages intérieurs pour cette nation ; et il est certain qu’il n’en a pas accru la puissance et le crédit à l’étranger. ”

“ Ce qui ajoute à cet étonnement, c’est la considération des conditions posées par le Siège apostolique, conditions si justes et surtout si douces ! Ce sont les conditions seules auxquelles, d’absolue nécessité, l’Eglise ne peut renoncer sans manquer à elle-même, à sa divine institution, aux obligations les plus graves et les plus essentielles du ministère qui lui a été confié par son divin Fondateur. Le bon sens et la perspicacité qui distinguent le peuple allemand feront passer cette conviction dans tous les esprits, au seul exposé de ces conditions posées par le Saint-Siège. ”

“ Que demande, en effet, le Saint-Siège ? ”

“ Il demande : 1° La liberté d’élever et d’instruire le clergé catholique, liberté qui appartient de droit à l’Eglise ; ”

“ 2° La liberté du ministère spirituel pour les curés et pour les prêtres, dans l’administration des sacrements et l’accomplissement des autres devoirs indispensables pour le salut des âmes. Qui donc

ne reconnaît pas la justice et l'indissoluble nécessité de ces deux demandes ?

“ La liberté pour l'Eglise d'élever et d'instruire son clergé. — Il n'en peut être autrement. Que dirait un gouvernement à qui on refuserait la faculté de pourvoir à l'instruction et aux qualités requises de ses magistrats, de ses officiers, de ses employés ? Que dirait le chef d'une armée, par exemple l'illustre maréchal de Moltke, si d'autres l'empêchaient d'enseigner à ses soldats l'art de la guerre, et voulaient que ces soldats ne pussent passer le nombre d'années réglementaires dans l'exercice de la vie militaire, mais, au contraire, dans quelque couvent de Bénédictins ou d'un autre ordre religieux, occupés à psalmodier ou à d'autres exercices semblables ? On crierait à l'impossibilité, à l'absurde, à la prétention de détruire l'indépendance et la nature même d'un Etat et d'une armée.

“ Eh bien ! l'Eglise n'a pas un droit moindre ni une moins urgente nécessité de pourvoir à l'éducation et à l'instruction spéciale de son clergé, elle seule pouvant la juger avec compétence. C'est un droit reconnu aux autres religions, aux juifs, aux protestants. On ne peut le refuser à l'Eglise catholique.

“ A sa puissance revient tout ce qui se rapporte directement à la fin spirituelle ; tout ce qui, par sa nature, tend à cette fin. L'Eglise ne doit-elle donc pas posséder la pleine liberté d'instruire et d'élever son clergé, alors que cette éducation se rapporte d'une façon toute spéciale à la fin spirituelle ? Si l'Eglise a un besoin absolu de ministres, elle a par là même le besoin absolu de les instruire et de les élever pour le sacré ministère : instruction et éducation toutes spéciales, comme aussi est spécial ce ministère. Penser autrement, c'est penser une chose qui répugne à l'être même, à la nature, à l'essence de la société ecclésiastique.

“ Il est vrai qu'en Allemagne on accorde une année pour cette instruction et cette éducation du clergé. Mais tout le monde voit que cette prétendue concession est illusoire. Cette année n'est même pas suffisante à la moindre partie de ce qui regarde une instruction, qui, sans parler des autres études littéraires et scientifiques doit embrasser des études difficiles et longues : la théologie dogmatique, la théologie morale, l'Ecriture sainte, la liturgie sacrée, les langues orientales par rapport aux saintes Ecritures, le droit canon, l'histoire ecclésiastique, la patrologie, l'exégèse, l'éloquence sacrée, l'archéologie chrétienne, etc., etc. Une année pourra-t-elle jamais suffire à l'éducation du clergé, qui est absolument spéciale, et qui réclame, outre une piété particulière, toutes les preuves de l'esprit ecclésiastique, preuves qui ne sont ni peu nombreuses, ni brèves, ni faciles !

“ De plus, l'Eglise demande la liberté pour l'exercice du ministère ecclésiastique. Ce ministère, de sa nature et de son essence, se rapporte à la fin spirituelle, c'est-à-dire à la sanctification et au salut des âmes. C'est pourquoi il appartient nécessairement et essen-

niellement à l'Eglise ; renoncer à la liberté de ce ministère, serait s'opposer à la nature et à l'institution divine de l'Eglise même. Quel Etat pourrait jamais renoncer à la liberté d'un ministère qui lui est entièrement propre et qui se rapporte à ce qui forme son essence et sa nature ? Quel Etat voudrait abandonner à un pouvoir étranger son devoir et son droit inaliénable ? Voudrait-il cela, le grand chancelier allemand, au regard de l'empire germanique ? En cédant même la plus petite partie, ne croirait-il pas manquer à son devoir devant la nation et l'empereur ?

“ On voudrait encore enlever aux ecclésiastiques jusqu'à la liberté de célébrer la messe, d'annoncer la parole divine, d'administrer les sacrements !

“ Pourrait-on concevoir un pire esclavage, une plus odieuse persécution ? On refuserait à l'Eglise catholique ce qui appartient sans conteste aux autres religions. Elle qui seule est vraie et universelle en serait privée !

“ On voit donc, que les deux conditions posées par l'Eglise ne pourraient être ni plus nécessaires, ni plus justes, ni plus douces.

“ Nous avons donc grande confiance que le jour n'est pas loin où la sagesse du gouvernement allemand, et le bon sens de la nation, rendront pleine raison aux demandes et à la longanimité du Siègne apostolique. ”

C'EST LEUR MÉTIER.

Un conseiller municipal d'Arles, France, qui a eu le triste courage d'abandonner son poste dès l'apparition du choléra, ayant rencontré un de ses concitoyens, s'arrêta à causer avec lui.

Il apprit ainsi la visite faite par l'archevêque d'Aix aux cholériques d'Arles ; puis que des religieuses, qui ne sont pas d'Arles, y étaient venues par courage et charité pour soigner les malades.

A ces mots le conseiller municipal hausse les épaules et s'écrie : “ Eh ! laissez-moi avec vos prêtres et vos religieuses ; c'est LEUR MÉTIER ”.

Ainsi ce fier républicain l'avoue ; il est des hommes et des femmes dont c'est le métier de se dévouer au service de ceux qui souffrent. On s'en doutait bien, mais on aime à l'entendre dire par un de ces personnages dont ce n'est par le métier et qui le montrent trop.

LA FÊTE DE MARIE

Un libre-penseur radical, M. Tony Revillon, qui vient de faire le

pânégorique du Diderot, écrivait en 1867 les lignes suivantes, dans lesquelles, malgré quelques inexactitudes on trouve une inspiration élevée et chrétienne :

Paul, mon enfant, tu vas aller dans le jardin cueillir les plus belles fleurs.

C'est aujourd'hui une grande fête : la fête de Marie, mère de Jésus.

Si tu n'as pas dormi sur tes livres d'histoire, tu sais que le roi Louis XIII, il y a plus de deux cents ans, choisit le 15 août pour mettre sa personne et son royaume sous la protection de la sainte Vierge. Cent ans plus tard, jour pour jour, Louis XV renouvela le vœu de Louis XIII. Quand Napoléon, tout-puissant, voulut choisir dans le calendrier une date pour sa fête, il prit la date la plus populaire et il écrivit son nom au-dessous de celui de Marie. Mais tous ces hommages, venant de ces grands personnages, ne valent pas, pour moi, l'hommage plus humble de toutes les jeunes filles et de toutes les mères.

* * *

Il fut un temps, Paul, où notre pays était bien malheureux. La Gaule avait été conquise par les Romains qui l'avaient civilisée. Puis étaient venus des hordes de Barbares qui avaient battu les Romains et les Gaulois. Ces Barbares avaient détruit les villes et s'étaient partagé les terres qu'ils faisaient cultiver par les vaincus.

Quand il n'y eut plus que des maîtres et des esclaves, le désordre se mit partout. Le vol et le meurtre passèrent à l'état de coutume. Le puissant opprimait le faible. Le riche dépouillait le pauvre. Les peuples, écrasés, commençaient à regarder le ciel avec colère et à blasphémer Dieu.

* * *

C'est alors que la pensée vint à quelques chrétiens auxquels la foi commandait l'espoir, de choisir un intermédiaire entre eux et le Maître tout-puissant de là-haut.

Tout de suite on prononça le nom de Marie.

N'était-elle pas femme ? N'était-elle pas mère et mère de Jésus ?

Qui, mieux qu'elle, comprendrait les misères des pauvres et des humbles ? Qui mieux qu'elle, serait entendue ?...

L'Eglise se mit à l'œuvre, et la fête de la sainte Vierge vint éclairer de ses rayons la nuit où le monde, entre deux civilisations, semblait plongé à jamais.

* * *

Depuis, les rois ont succédé aux rois, les dynasties tombées ont fait place à des dynasties nouvelles ; mais Marie est restée, elle, elle est restée pour protéger les faibles, pour adoucir les forts, pour inspirer les poètes et les peintres, pour sourire aux jeunes filles et aux petits enfants,

Quand tu seras plus grand, tu voyageras, Paul. Lh ! bien !... Tu retrouveras partout Marie, dans les cathédrales, dans les palais, dans les chaumières, dans les niches des vieilles maisons, sur les ponts, au bord des routes... Elle sera représentée, tantôt les mains jointes levées vers le ciel, tantôt les mains ouvertes tendues vers la terre, tantôt tenant un enfant dans ses bras... Mais toujours les chrétiens croyants la salueront.

— Elle prie pour nous, diront-ils en voyant la première figure.

— Elle écoute nos prières, diront-ils en voyant la seconde.

La troisième leur mettra la joie au cœur.

— Est-ce qu'une mère n'est pas toute puissante pour son enfant ?

Aussi quel empressement à fêter Marie. C'est à elle qu'on pense d'abord. La première rose est pour elle ; pour elle le premier bleuets ; pour elle encore la couronne d'épis.

Et lorsqu'on l'admire ainsi, les fleurs à ses pieds, les couronnes dans ses mains, vêtue d'azur et transfigurée, on se reporte par la pensée à la préface de toute cette gloire.

On revoit l'atelier du charpentier Joseph, l'étable de Bethléem sous un rocher, la route poussiéreuse qui mène en Egypte ; on revoit le calvaire.

La mère a souffert pour son fils ; elle l'a conçu dans la douleur ; elle l'a élevé dans la pauvreté ; elle l'a suivi dans l'exil ; elle l'a vu mourir.

C'est bien votre patronne, ô mères !

Honorez la aussi, jeunes filles, car c'est le modèle de la femme, non de la femme à la mode qui vit pour elle, mais de la femme qui se dévoue aux autres.

Quant à toi, mon ami Paul, prend ce volume de Chateaubriand, et lis :

“ Un vaisseau est prêt de périr. L'aumônier remet à chacun la peine de ses fautes ; il adresse au ciel la prière qui dans un tourbillon, envoie l'esprit du naufrage au dieu des orages. Déjà l'Océan se creuse pour engloutir les matelots ; déjà les vagues, élevant leurs voix contre les rochers, semblent commencer les chants funèbres..... Tout à coup un trait de lumière perce la tempête. L'étoile des mers, Marie, patronne des marins, paraît au milieu de la mer. Elle tient son enfant dans ses bras et calme les flots par un sourire...”

Ferme le livre, Paul. Le ciel est beau, va cueillir des fleurs

LA MAMAN DE HUIT ANS.

(Suite.)

III

La table avait été mise dans une grande salle, elle était couverte de vases de fleurs, et décorée dans le milieu d'une immense coupe remplie par une belle gerbe de blé, entourée de fougère et de bruyère.

Pendant que les enfants dinaient, une des filles de la maîtresse de la maison joua du piano. Nouveau sujet de bonheur et d'admiration. Rosa oublia de manger ! Sa fourchette tomba de ses mains, elle écouta avec étonnement, puis avec bonheur. Bientôt tout son être fut pénétré de cette mélodie qu'elle entendait pour la première fois, et deux grosses larmes roulèrent sur ses joues. Larmes heureuses cette fois ! les premières qu'elle versait !... les dernières aussi !

Un orage vint déranger les plans de la journée ; on s'en consola ; en regardant les livres d'images, épars sur de petites tables devant les fenêtres de la salle à manger. On joua avec un énorme chien de Terre-Neuve, disposé heureusement à se laisser tourmenter et caresser ; on grimpa jusque sur la grande terrasse qui formait le toit de la maison, pour y contempler la vue. Quand la pluie cessa, les barques furent mises en réquisition et on se promena sur la pièce d'eau. La cloche réunit encore une fois, autour de la grande table, les heureuses conviées. Le thé était servi, chaque enfant avait son assiette garnie d'un superbe bouquet.

— Je n'oublierai jamais, mes chers enfants, le plaisir que votre joie innocente m'a causée, leur dit leur aimable protectrice. Aussi désiré-je avoir toujours sous les yeux vos figures épanouies. J'ai prié mon fils de faire vos portraits.

On fit les préparatifs nécessaires pour photographier le groupe, et ce fut une surprise de plus pour elles de voir avec quelle rapidité et quelle perfection leurs traits étaient ainsi reproduits.

L'heureuse journée était terminée. Le retour fut silencieux ; tous les cœurs étaient pleins de souvenirs et tous les esprits fatigués par tant d'émotions nouvelles.

En rentrant, Rosa serra précieusement son bouquet de fleurs.

Je le garderai toujours, dit-elle. Hélas pauvre enfant ! Son seul jour de fête était passé ! Elle n'en devait plus avoir.

IV

Le dimanche suivant était le jour fixé pour la visite de Madame Wilson et de Sophie à Rosa. Aussi celle-ci fut-elle levée de bonne

heure, afin de rendre son ménage digne de cet honneur : ce n'est pas qu'il ne fût toujours dans un ordre parfait, mais elle voulait que tous ses petits arrangements fussent terminés avant l'arrivée de ces dames, qui n'avaient point désigné d'heure. Elle s'habilla donc bien doucement, afin de ne point réveiller ses frères et sa sœur, puis alla balayer la cuisine et le corridor, et allumer le feu. Quand l'eau, qu'elle avait mise dans une cafetière devant la cheminée, fut chaude, elle entra dans la chambre de son père, et, voyant qu'il ne dormait plus, elle l'embrassa en lui disant :

— Eh bien ! papa, si vous voulez, je vais commencer par vous aujourd'hui ; comme ce n'est ni atelier ni école, j'ai laissé dormir les petits.

Elle alla prendre sur une planche de l'armoire, qui se trouvait aux pieds du lit, une bande et plusieurs compresses, une petite bouteille et une éponge, puis versa de l'eau chaude dans une cuvette, y laissa tomber quelques gouttes de la chaudeille, et se mit en devoir de panser la jambe malade de son père. Avec quelle patience, avec quelle douceur elle défit le bandage qui entourait la plaie ! Une immense ulcère s'étendait tout autour de la jambe, juste au-dessous du genou. Elle lava avec soin toutes les parties enflammées ; posa d'abord de la charpie qu'elle avait enduite d'onguent, puis une compresse, et banda le tout avec une dextérité de sœur de charité.

Où puisait-elle donc le courage nécessaire pour contempler un mal aussi hideux ? — Dans son cœur tout plein d'un saine amour filial. D'où lui venait, à elle si jeune et si inexpérimentée, une adresse si parfaite ? De son cœur encore. Quand le cœur veut bien, — non de ce vouloir mou ou capricieux, qui n'a ni courage ni constance, — mais de cette volonté ferme et inébranlable qui naît de la nécessité ou du sentiment du devoir, alors il n'a pas d'âge, il n'a ni huit ans, ni vingt ans ; et il peut tout parce qu'il veut tout.

Que d'enfants, que de grandes personnes eussent reculé devant l'accomplissement d'un tel devoir ! Mais notre chère petite Rosa ne sent ni crainte ni dégoût. Elle est émue, mais c'est d'une tendre pitié, et depuis six mois elle ne se lasse point de sa tâche quotidienne. Quand le pansement fut fini, elle laissa son père se lever, et s'en alla puiser de l'eau à la fontaine, qui se trouvait à peu de distance de la maison. Cette course journalière était un des plus pénibles ouvrages de l'enfant. Le seau était bien lourd, elle ne pouvait tout au plus que le soulever en faisant deux pas, puis elle était forcée de le poser à terre. Les veines de son cou se gonflaient sous les efforts qu'elle faisait, et les fortes douleurs de poitrine et de dos qu'elle éprouvait alors, lui faisaient venir les larmes aux yeux. Depuis quelque temps déjà, elle sentait ses forces diminuer au lieu de croître avec l'âge ; elle ressentait une fatigue plus grande, quand il fallait vaquer aux différents travaux de la maison, faire les lits, porter sa petite sœur, qui ne marchait encore qu'à peine. Mais elle ne pouvait se plaindre qu'à son père, et elle n'aurait fait

qu'augmenter les douleurs du pauvre homme, sans soulager les siennes : elle aimait mieux se taire et souffrir seule.

Elle versa l'eau qu'elle avait rapportée dans un petit baquet, qu'elle traîna jusque dans le cabinet, où elle couchait avec les enfants. Ils étaient éveillés et poussèrent des cris joyeux quand elle entra.

—C'est moi le premier, s'écria l'un.

—Non... Non, habille-moi d'abord, dit l'autre.

—Moi ! moi ! fit la toute petite.

Elle les fit tous taire avec un baiser.

—Jacques a commencé hier, c'est à Robert aujourd'hui, dit-elle. Voilà ton livre d'images, Jacques, regarde-les dans ton lit. Voici un morceau de pain pour toi, Baby, mange-le pendant que je lave Robert.

C'était un tableau digne du pinceau de Téniers.

D'un côté, cette enfant de huit ans, que le manque d'air pur, une nourriture chétive et un travail forcé avaient empêchée de grandir, et qui semblait, par sa taille, n'en avoir guère plus que six, savonnant à tour de bras son petit frère, dont la chemise tombante laissait voir les épaules rondes et potelées ; de l'autre, Jacques, assis sur le lit et tournant attentivement les feuillets de son livre, avec ses cheveux blonds, hérissés en auréole tout autour de sa tête, et le reflet du soleil à travers les rideaux de serge rouge empourprant ses joues ; et, pour compléter cet intérieur, Caroline, la tête penchée hors de son berceau pour voir habiller Robert, tenant d'une main son croûton de pain, et de l'autre, chassant sous son bonnet, les rebelles boucles brunes qui venaient jusque sur ses yeux.

D'autres que nous prenaient plaisir à contempler ce naïf tableau. Madame Wilson et Sophie étaient arrivées, inaperçues, jusqu'à la porte entrebaillée du cabinet, et étaient restées à regarder le groupe. Elles étaient parties de chez elles à sept heures et demie, afin d'arriver de bonne heure. Madame Wilson avait voulu surprendre Rosa au milieu de ses soins de ménage, pour donner une leçon et un exemple à Sophie. Elles avaient frappé à plusieurs reprises à la première porte, mais Rosa n'avait rien entendu et elles étaient entrées et parvenues jusqu'au cabinet, où le touchant spectacle qu'elles virent, les fit s'arrêter. Tout en pensant beaucoup de bien de sa petite protégée, madame Wilson n'avait pas imaginé qu'une si jeune enfant fût capable d'autant de soins, d'attentions, de patience et de douceur, que Rosa en montrait, depuis qu'elles étaient là, à la suivre dans tous ses mouvements. Quand Robert fut bien lavé, bien peigné et habillé avec une des blouses neuves que leur protectrice leur avait données, Rosa appela Jacques. Mais en levant les yeux, elle aperçut Sophie et sa mère, et devint toute rouge d'être ainsi surprise au milieu de ses travaux domestiques.

—Bonjour, *bonne petite maman*, dit madame Wilson, ne soyez pas confuse. Je suis venu exprès pour vous surprendre, afin qu'é

vous fissiez voir à ma fille comment vous savez vous tirer d'affaires. Continuez tout comme si nous n'étions pas là.

Jacques et Caroline furent bientôt prêts, et madame Wilson exigea qu'ils déjeunassent.

Richards, le père de Rosa, fut bien heureux de voir l'excellente dame, qui portait tant d'intérêt à sa chère fille et bien flatté d'entendre les éloges qu'elle en fit.

— Mais le déjeuner !... Allons, le déjeuner, reprit madame Wilson.

Sophie fut bien étonnée de voir que Rosa ne mettait sur la table ni nappe, ni assiettes, ni fourchettes, ni cuillers, mais qu'elle s'en allait tout simplement dans l'armoire de la cuisine, et en retirait une niche de pain bis, dont elle coupa cinq morceaux, de grosseur inégale, suivant les âges, donna le plus gros à son père, en distribua trois aux enfants et commença à manger le sien.

— Comment, du pain sec ! s'écria Sophie. Vous mangez du pain sec, quand moi je ne trouve jamais mon déjeuner à mon goût ! J'ai pourtant bien à choisir. Pauvre Rosa ! pauvres enfants !

Deux grosses larmes qui roulèrent sur ses joues, prouvèrent qu'elle commençait à faire un salutaire retour sur elle-même, et que l'exemple lui profitait.

— Je m'en doutais, dit sa mère avec un sourire ; et pour que ta visite, ma bonne Sophie, fût une fête pour notre petite amie et sa famille, j'ai apporté de quoi déjeuner pour tous. Monsieur Richards, voulez vous avoir la bonté de dire à mon domestique d'apporter le panier que j'ai fait mettre dans le coffre de la voiture. Sophie n'a pris qu'une tasse de lait ce matin, elle partagera avec vous.

Pendant qu'on appelait le domestique, Sophie s'approcha de sa mère, d'un air assez inquiet, et lui dit tout bas :

— Est ce que je vais m'asseoir à table avec eux ? Passe encore pour Rosa, qui est si gentille, mais son père ! N'avez vous donc pas vu que son pantalon est rapiécé, sa veste déchirée, et ses mains toutes noires et calleuses ?

Hélas ! hélas ! Sophie n'était pas guérie.

Sa mère s'était attendue à son objection, et ayant préparé avec intention cette petite leçon d'humilité chrétienne, elle ne lui répondit qu'en lui mettant dans la main une image de la Cène, qu'elle tira de son livre d'heures.

Sophie la regarda avec étonnement, elle ne comprenait pas.

— Notre-Seigneur s'asseyait bien à table avec ses disciples et ses apôtres. Il était Dieu, et les autres n'étaient pourtant que des fils de pécheurs. De quel droit regarderiez-vous comme au-dessous de votre grandeur de vous asseoir à la table du pauvre ?

(A suivre.)

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils soient
délivrés de leurs péchés.


17 Mach. XIII, 46.

PRIONS POUR NOS MORTS :

Antoine Montigny.—Marie Crépeau.—Joseph Pigeon.—Louise Mayer.
—Marie Surprenant.—Jacques Laviane.—James Murray.—J. Bte La-
tour.—F.X. Bénard.—André Dufresne.—Patrick Powers.—M. Bérain.—
Catherine Hughes.—Victorina Grégoire.—Théodule Hogue.—Adélaïde
Coderre.—Minnie Meehan.—Sara Lessard.—Rose de Lima Lagrenade.—
Bridget Gilligan.—Antoine Tetrault.—Napoléon Forge.—J. Bte Melan-
çon.—Napoléon Guimond.

DE PROFUNDIS.

Été 1884.



Nouveaux Poêles à l'huile de charbon à
quatre Ronds, Sorbetières, Urnes pour Eau,
Couteaux de Table et Canifs, Outils amé-
liorés pour ouvriers, Serrures de toute
sorte, qualité rare, Presses à fruits, etc.

L. J. A. SURVEYER
1588 RUE NOTRE-DAME, (En face du Palais de Justice.)

LE GRAND VATEL

RESTAURANT

26 RUE SAINT-JACQUES 26

REPAS A TOUTE HEURE.

Cet établissement est fréquenté par l'élite de la société; par les membres du Clergé que
leurs affaires appellent à la ville; par la magistrature, les professions libérales et le haut
commerce.

SERVICE PROMPT ET POLI.

JOSEPH RIENDEAU, Propriétaire.

FERRAULT & MESNARD,

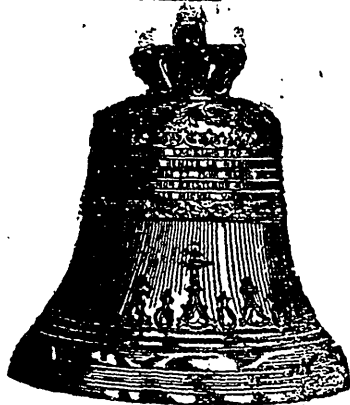
ARCHITECTES

93, 99 Rue Saint-François-Xavier, 93, 99

Boîte 1414, P. O.

MONTREAL.

U. A. N. J. E. P. J. 222210 U. B. G. L. O. C. I. T. E. S.



BURDIN Aîné

Rue de Condé, 28
LYON, FRANCE.

Représentée à Montréal par M. B. Beullac, 229 Notre Dame

LAVOIE & BEAULIEU

ATELIER DE

Peinture décorative, Sculpture, Dorure, Etc.

Enssons, Tableaux, Travaux artistiques.

MM. LAVOIE ET BEAULIEU sont en état d'exécuter toute espèce de travaux artistiques de Décorations d'Eglises, de Chapelles, Statues, Bannières religieuses Drapeaux, Etc., avec soin, et dont ils garantissent entière satisfaction.

PLANS pour décoration intérieure d'Eglise, Chapelle, Autel, Chaire, Etc.

Ils fabriquent à des prix qui défont toute concurrence, les Autels, Chaires d'Eglise et tous autres objets consacrés au culte divin. Ils ont en main des modèles de décoration exécutés par les plus célèbres Artistes Européens, et se chargent de toutes espèces d'Imitations de Bois, Marbre, Peinture, Etc.

On peut faire exécuter ces divers ouvrages dans n'importe quelle partie du Canada et des Etat-Unis, en s'adressant à :

O.M. LAVOIE-D.A. BEAULIEU

231 NOTRE-DAME CENTRE 231

MONTREAL.

GABOURY & GADIEUX

ENTREPRENEURS d'Eglises, Couvents, résidences, à la Campagne et à la Ville.

REPARATIONS exécutées à bref délai à PRIX MODÉRÉS.

137 ET 139 RUE VISITATION, 137 ET 139 MONTREAL.

WILLIAM BRITTON

Poseur d'appareils à éclairage, à eau, et à chauffage.

OUVRAGES EN METAL DE TOUTES SORTES

COMMANDES RECUES POUR EGLISES ET MAISONS D'EDUCATION

EXÉCUTION PROMPTE ET BONNE

NO 15 Rue CLAUDE, No 15 MONTREAL.

REMEDES POUR TOUS

à la portée de toutes les bourses

Mme E. DESROCHERS

Dépôt général :

62 ET 64 RUE SAINT-LAURENT



ENREGISTRÉ

SON SIROP DE MIEL est le meilleur remède contre le rhume, la toux, les affections des bronches, des poumons et de la gorge. Les enrrouements, extinctions de voix disparaissent rapidement par son usage.



ENREGISTRÉ

L'EAU POUR LES YEUX, dont elle seule est propriétaire, est reconnue comme unique dans son genre. Elle fait disparaître rapidement toutes les inflammations des organes visuels, chroniques ou passagères.



ENREGISTRÉ

SON REMÈDE SOUVERAIN contre le choléra, diarrhée, dysenterie et affections des intestins est employé avantageusement dans tous ces cas par toute personne indistinctement, quel que soit l'âge ou le tempérament.

Prix les plus modérés.

GROS ET DÉTAIL.

Dépôts dans les Pharmacies et Epiceries.

25 Cts

Employez les

Pilules de McGale

(composées de noix-longues)

Pour les affections bilieuses, mal de tête, constipation, etc., etc.

À VENDRE PARTOUT.

CLOCHES D'ÉGLISES

The Jones Bell Foundry Co.

TROY N.-Y., U.-S.

MEARS & STAINBANK
LONDRES — ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR

H. & J. RUSSEL,
22 RUE ST.-NICHOLAS
MONTREAL.

AGENTS DE

LA SOCIÉTÉ ANONYME DE BELGIQUE,
Fabricants de sonniers e ter.

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparées avec soin. Première qualité de drogues et matières chimiques.

ART RELIGIEUX

SCULPTURE — DOUBE — PEINTURE.

Dessins et décorations d'églises et de chapelles. Autels, Chemins de Croix, chaires, vestiaires, fonts baptismaux, etc., etc., etc.

LUCIEN BENOIT

NOS 198, 200,

RUE JACQUES-CARTIER

À MONTREAL.

près de la Banque d'Épargne

MENEELY BELL COMPANY

A TROY ; ETAT DE NEW-YORK.

Spécialité de CLOCHES et de CARILLONS

POUR LES EGLISES

FABRIQUE GARANTIE

Catalogue illustré envoyé sur demande, gratis.

S'adresser : **CLINTON H. MENEELY BELL COMPANY,**

Troy, N.-Y., U. S. A.

**AUX ECONOMES
BON BEURRE EN TINETTES**

De 15 à 18 cents,

Au Marche à Beurre de

J. B. RICHER

No 468 Rue Lagauchetiere

NOTE

BEURRE, THE,

VINS, BIÈRE ET PORTER

UNE SPÉCIALITÉ.